Union syndicale suisse : un congrès syndical extraordinaire

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **11 (1919)**

Heft 3

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-383245

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Berne, mars — Onzième année — 1919 — N° 3

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Abonnement: 3 fr. par an
Pour l'Etranger: Port en sus
Abonnem. postal, 20 cent. en sus

Rédaction: Secrétariat de l'Union syndicale suisse, Berne
Téléphone 3168 ○ ○ ○ **Kapellenstrasse 8** ○ ○ ○ Compte de chèques N° III 1366
Paraît tous les mois

○ Expédition et administration: ○
Imprim. de l'Union, Berne
○ ○ ○ ○ Kapellenstrasse, 6 ○ ○ ○ ○

SOMMAIRE:

Pages
1. *Union syndicale suisse. Congrès syndical extraordinaire* . . . 17
2. *La Conférence syndicale internationale* 17
3. *Commission syndicale suisse* 23
4. *Prévoyance populaire suisse* 24

UNION SYNDICALE SUISSE

Conformément à la décision de la Commission syndicale,

un congrès syndical extraordinaire

est convoqué pour *samedi 12* et *dimanche 13 avril 1919,* dans la *Salle des concerts* à *Olten-Hammer.*

Ordre du jour:

1° La journée de huit heures en Suisse.
2° La conférence syndicale internationale.
3° La question du chômage.
4° L'économie dans la période transitoire d'après guerre.

La convocation du congrès est faite suivant l'art. 5 et suivants des statuts de l'Union syndicale suisse, qui disent:

Le congrès syndical suisse se réunit régulièrement tous les trois ans, extraordinairement sur décision de la Commission syndicale ou sur demande d'un tiers des fédérations syndicales représentant au moins un cinquième des membres de l'Union.

Les propositions à soumettre au congrès syndical doivent parvenir au comité au moins six semaines à l'avance et être publiées au moins trois semaines avant le congrès.

On droit de présenter des propositions:
1° Les comités centraux.
2° Les sections des fédérations.
3° Les unions cantonales, syndicales et locales.

Les fédérations syndicales nomment deux délégués chacune; celles dont l'effectif est supérieur à 1000 membres ont droit à un délégué en plus par 1000 membres ou fraction de plus de 500. Seuls les membres des fédérations sont éligibles.

Les fédérations ont toute latitude quant au mode d'élection.

Les membres du comité syndical suisse et de la commission syndicale, ainsi que les secrétaires ouvriers locaux et les délégués des unions syndicales cantonales et locales ont voix consultative au congrès.

Les indemnités aux délégués sont à la charge des organisations respectives.

Le Comité syndical suisse.

La Conférence syndicale internationale

Cette conférence qui vient d'avoir lieu du 5 au 9 février dernier, dans la jolie salle de l'Union ouvrière à la Maison du Peuple de Berne, est due à l'initiative de la C. G. T. française. C'est la plus importante et la mieux réussie de toutes les conférences internationales syndicales convoquées depuis la guerre.

La conférence de Leeds, en juillet 1916, ne réunissait que les organisations des pays de l'Entente. C'est elle qui créa un bureau de correspondance à Paris avec le camarade Jouhaux comme titulaire. Une deuxième conférence des pays de l'Entente eut lieu en septembre 1917 à Londres.

La conférence de Stockholm, convoquée par le Bureau syndical international en juin 1917, à l'occasion de la conférence socialiste, ne réunit que les délégués de la Bulgarie, Danemark, Finlande, Hollande, Norvège, Suède, Allemagne, Hongrie et Autriche. En l'absence des délégués des pays de l'Entente, elle décida de ne pas discuter sur les revendications en vue d'une législation sociale que les organisations syndicales ouvrières devaient présenter aux prochaines négociations de la paix.

La conférence de Berne en octobre 1917, convoquée sur l'initiative de la Suisse, réunit les délégués de dix pays: la Bulgarie, le Danemark, l'Allemagne, la Hollande, la Norvège, l'Autriche, la Suède, la Hongrie et la Suisse.